

***Marcel Boucherie***  
***Surveillant militaire dans les bagnes de Guyane***



Lorsque Marcel vient au monde à Bessé le 5 septembre 1905, Ernest BOUCHERIE, son père cultivateur, a 33 ans et sa mère Marie Véronique LIZOT, femme au foyer, 31 ans. Marcel épousera le 20 avril 1929, à Bessé, Henriette Hélène Bastier. Le couple aura une seule fille Pierrette, née le 2 août 1931. Marcel est le quatrième garçon de ce couple de petits agriculteurs. Il n'y a pas assez de travail pour le couple et ses quatre enfants. Marcel, dernier de la fratrie, doit trouver du travail à l'extérieur de la propriété. En 1928, son grand oncle, Jean Lizot, a pris sa retraite. Jean Lizot est alors le seul propriétaire de voiture à Bessé. Il fait passer son permis à Marcel. Sur les conseils de son grand oncle, retraité des services pénitentiaires coloniaux, il s'engage pour quinze ans comme surveillant militaire de pénitencier. Il est nommé en Guyane. Il quitte la métropole, avec sa femme et sa fille, en décembre 1931 pour un voyage de 8.000 km. Les surveillants et leur famille empruntent le même bateau que les condamnés. Deux départs annuels de Saint-Martin-de-Ré ont lieu en juillet et en décembre.

Le voyage se fait à bord d'un cargo vapeur « *La Martinière* » (nom du médecin de Louis XV), long de 120 mètres. Dans le cargo, huit cages d'acier attendent les 650 détenus qui vont s'entasser à fond de cale dans des cages à barreaux aménagées de part et d'autre des faux-ponts. La tenue du bagnard est toujours la même au départ de Saint-Martin-de-Ré : veste, pantalon de droguet marron, sabots galoches, chemises et costumes de toile, sac, musette, gamelles, quart, fourchette, cuillère, mouchoirs et couvertures, avec seulement trois tailles de vêtements et de chaussures. Dès son arrivée à Saint-Martin-de-Ré, le forçat perdait son identité et devenait un matricule : un numéro tatoué sur le bras qui le suivrait jusqu'à sa mort.

Après 15 jours de voyage, la Guyane est en vue. Marcel, Henriette et Pierrette découvrent un climat particulièrement difficile à supporter pour des métropolitains. Le climat est équatorial avec une hygrométrie constante d'environ 90 %. Ce climat a une température moyenne annuelle de 27° et une pluviométrie importante de 1500 à 4000 mm/an. Vaste territoire de 86.504 km<sup>2</sup>, 8 millions d'hectares de la Guyane (94 % du territoire) sont recouverts par la forêt amazonienne.

Le bagne en Guyane fut créé par le *décret N° 771* des 21 et 23 avril 1793 pour les ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté le serment constitutionnel. L'article II de ce décret est terrible. Il suffisait d'être dénoncé par ... 10 citoyens du canton pour être condamné au bagne pour incivisme.

C'est en 1854 que Napoléon III institue le bagne pour les prisonniers de droit commun. Il compte en permanence 6000 prisonniers. 70.000 prisonniers passeront par les bagnes de Guyane. On dénombre 52.000 « Transportés » dont 75 % pour vol et 25 % pour assassinat ; 15.000 « Relégués » c'est-à-dire punis une deuxième fois et 330 déportés politiques dont le plus célèbre restera Alfred Dreyfus. La Guyane comptait en fait 7 bagnes. Les Iles du Salut sont un bagne dans le bagne, trois îlots minuscules (île du Diable, île Royale et île Saint Joseph) au large de Kourou. Pas d'évasions de ce lieu où les vagues déchaînées et les requins sont d'excellents gardes et fossoyeurs. Montsynéry, Kourou, l'îlot Saint-Louis, Saint-Laurent-Du-Maroni, Saint-Jean-Du-Maroni et Cayenne sont les autres sites. L'administration pénitentiaire dépendait du très puissant ministère des colonies. Ces gardiens étaient

aussi appelés « *surveillants militaires des colonies* ». Ce corps particulier était symbolisé par le faisceau de licteur, souvent utilisé par la justice militaire. Il était porté en patte de col, sur le casque colonial et sur les boutons d'uniforme.

Marcel est affecté à Cayenne. Cayenne était un pénitencier dépôt fondé en 1863. Symbole du bagne pour beaucoup, c'est une erreur. Il était constitué de trois baraquements nommés « *Europe* », « *Afrique* » et « *Asie* ». La discipline y était plus souple que sur les autres sites. Les pensionnaires étaient parmi les meilleurs éléments de la colonie pénitentiaire. Ils étaient employés à l'assainissement des marais, aux travaux du port ou condamnés à la disposition des services publics, comme « employés municipaux » ou des particuliers. Le métier de gardien n'avait pourtant rien d'idyllique, même à Cayenne. Le gardien avait le mérite de partager les conditions de vie des condamnés et très souvent d'être en nombre infime (entre 3 et 4 %) par rapport aux détenus. Marcel disait souvent à son retour à Bessé : « *il existait un profond respect entre les prisonniers et les gardiens. Souvent un gardien se voyait confier la garde de trente prisonniers* ».

Marcel a ramené des objets fabriqués par les prisonniers. Et quels objets! Des coupe-papier magnifiquement estampillés CAYENNE, qui auraient pu se transformer en redoutables armes pour s'évader pour les détenus. Il a aussi ramené un « *planc* », petit cylindre sphérique caché par les détenus dans leur anus pour y renfermer toute leur fortune.



*Coupe-papier fabriqués par les bagnards*

Vivant dans le même univers hostile que leurs surveillants de maris et que les bagnards, les épouses et enfants ont payé un lourd tribut à l'aventure de cette prison « *sans mur* ». Parti en décembre 1931, Marcel revient pour sa première permission avec Henriette et Pierrette en juillet 1934. Il repartira seul car Henriette est malade. Il reviendra régulièrement à Bessé tous les 2 ans, jusqu'en 1938. En 1938, Daladier prononça officiellement la suppression du bagne mais celui-ci ne sera fermé qu'en 1946. Les derniers prisonniers, eux, ne seront rapatriés qu'en 1953.

Reparti en décembre 1938, il ne reviendra à Bessé qu'en juillet 1946 après la fin de la guerre et après avoir terminé ses quinze années de service dans l'administration pénitentiaire. Homme droit, discret, de devoir et de conviction, il

adhère pendant la guerre à « *COMBAT* » mouvement français de libération. Il reçoit le 10 octobre 1947 la médaille d'honneur pénitentiaire coloniale. Instaurée le 27 octobre 1898, elle était uniquement décernée aux surveillants comptant au moins dix ans passés au service de l'administration pénitentiaire et dont la conduite était irréprochable ou qui s'étaient signalés par des actes exceptionnels.

Revenu à Bessé, il est devenu agriculteur jusqu'à sa retraite. Il est décédé le 10 mars 1999 et repose dans le cimetière de Bessé avec Henriette, son épouse.

Cayenne est aujourd'hui la préfecture du département de Guyane. Elle comptait 50.594 habitants au recensement de 1999.

*Michel PORCHERON*

*Sources :*

*Cet article est dû au témoignage de Madame Pierrette JUSTAUD, fille de Marcel, que nous remercions pleinement pour sa collaboration.*